

RV avec Mme CHARPENEL le 13/01/23 de 15h30 à 16h45
Présents M.DIVARD, F.WISNIEWSKI, L.DELANGE

Présentation des travaux sur le Lac marin (LD) :

* L'APPA a présenté le document exposé au SIPA le 22/11/22 en présence de M.LABOILLE-MORESMAU que nous avons remercié pour son soutien.

Présentation des travaux sur les inondations et le réseau de surveillance de la nappe (LD) :

* la Mairie n'interviendra plus en cas d'inondation dans les jardins
* la Mairie engage des entretiens préventifs (débouchages,...) avant les fortes pluies
* De nouvelles règles ont été appliquées suite aux inondations de 2021 : les bâtiments doivent être surélevés de +30cm sur toute la commune

Plan de Prévention des Risques du Littoral PPRL (MD) :

* Les directives vont tomber directement de la DDTM et seront présentées aux édiles en Février.
* Ensuite la DDTM présentera les directives aux populations à une date inconnue.

Etude APPA sur la mobilité cyclable autour du lac marin (FW) :

* François W présente l'enquête préparée par l'APPA et précise que le Maire de Vieux-Boucau est intéressé par nos résultats
* Mme le Maire nous dit qu'elle a prévu de lancer une enquête plus générale sur les pistes cyclables, et demande à l'APPA de diffuser cette enquête à ses adhérents lorsqu'elle sera prête.
* François W détaille le projet et les différentes questions de l'enquête APPA.
* Mme le Maire se montre très intéressée en particulier par certaines solutions proposées par l'APPA et semble d'accord pour prévoir une piste cyclable lors de la réfection de l'avenue des conquillots.
* L'élargissement de la piste actuelle pour permettre la séparation piétons/vélos n'est pas réaliste selon Mme le Maire, elle nécessiterait des constructions en surplomb (comme à Hendaye et Irun) qui sont très chères et pas envisageables compte tenu du budget de la commune.
* Mme le Maire précise que certaines parties des pistes cyclables ne sont pas éclairées la nuit, et que pour des raisons économiques et écologiques, une solution avec peinture fluorescente est à l'étude.
* Mme le Maire est d'accord sur le principe d'avoir des circuits balisés pour VTT et FAT BIKES à Soustons plage, y compris l'été (sauf alerte rouge incendie!) , mais l'APPA devra veiller à ce que ces circuits soient sur le domaine de la commune et pas sur le domaine privé. L'APPA devra faire des propositions à la mairie.
* De la même façon, nous avons échangé sur l'accès à la plage pour VTT et FAT BIKES en dehors de la saison estivale. Mme la Maire n'est pas contre. L'APPA devra faire une proposition en ce sens

5) Animations de l'APPA (MD)

* Michel D annonce que l'APPA souhaite organiser des animations à parité entre Vieux-Boucau et Soustons Plage, comme par exemple le concours de châteaux de sable. Mme le Maire est intéressée et nous donne le nom de Mme MANCISIDOR qui pilote l'organisation des animations à Soustons et que nous devrions rencontrer.

* En particulier il y aura en Mai 2023 les "rencontres de la Forêt" qui seront organisées à Soustons en présence de A.ROUSSET. Le but est de promouvoir le chêne liège (qui résiste aux incendies de forêt...)

6) Cadre de vie (MD)

* Michel D soulève les difficultés rencontrées par les résidents de l'allée des Lamaneurs, des Squares TAUZIN et BRIOU, qui subissent des désagréments causés par le camping sauvage de vans dans ces rues.

* Mme le Maire note le problème mais rappelle que la verbalisation par la police municipale n'est pas possible sur les domaines privés. L'APPA vérifiera avec ses adhérents si le camping sauvage se situe sur une zone publique ou privée.

* Suite à la suppression de l'aire de camping car au bord du lac (env 80 places) et son remplacement par une aire située au niveau du camping L'AIRIAL à Soustons Bourg (env 60 places), Mme le Maire pense également que nous aurons beaucoup de camping car en stationnement sauvage sur Soustons Plage dès le

printemps. Elle nous invite à signaler à la police municipale les véhicules garés n'importe où (sur le domaine public) et précise que l'été la police municipale fait ses rondes vers 6h du matin pour verbaliser ces infractions.

7) Conclusion de Mme le Maire

* satisfaite du changement d'état d'esprit de l'association. Elle aura besoin de nous pour diffuser des informations et réaliser des enquêtes.

F. Charpenel nous annonce 2 mauvaises nouvelles :

a) l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires sera élevée, Mme le Maire a évoqué le maximum, soit 60%, pour les raisons suivantes :

- les loyers perçus par les locations des résidences secondaires sont très élevés
- la commune de Soustons a besoin d'investir
- il y a un manque de logements pour des habitants à l'année sur Soustons et les locations ne sont pas les bienvenues car elles bloquent des surfaces et font monter les prix et créent des tensions sur le logement

b) Soustons Plage est une zone mal couverte pour la téléphonie et internet, et l'état exige que toutes les zones blanches soient supprimées. La municipalité doit donc décider d'un emplacement pour une antenne de 35 à 42m de haut. Si elle ne le fait pas, les opérateurs pourront s'adresser directement à des privés afin qu'ils leur vendent un emplacement "non maîtrisé". La Mairie envisage d'installer cette antenne sur le terrain de l'ACASAL, mais la décision ne serait pas encore prise.

Nous transmettons nos vives inquiétudes à Mme le Maire quant à ce projet et nous insistons sur la nécessité de rester informés sur son évolution.